

FRANC CFA : Plainte de juristes africains contre la France devant les juridictions internationales



SEPTEMBRE 26, 2017



Le collectif Panafricain, auteur du Manifeste de Chamalières pour l'abolition du Franc CFA, a annoncé le dépôt d'une plainte contre la France devant les juridictions internationales aux fins d'indemnisation des pays de la CEMAC, membre de la BEAC.

Le CEMAC est la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. Le BEAC, la banque des États de l'Afrique Centrale. Il en découle de cette annonce que la saisine de la justice ne concerne pas les pays africains d'Afrique occidentale (Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Mali)

Se référant à une déclaration de **Me Maître Christian NTIMBANE BOMO**, avocat spécialisé dans le «Droit des affaires et Droit Financier», en charge du dossier, le collectif précise que la requête a été introduite le mercredi 20 septembre 2017 «par devant les institutions européennes dans le but d'obtenir le remboursement aux pays africains membre de la CEMAC de tous les bénéfices générées de la gestion de leurs réserves, avoirs extérieurs autrement appelés devises déposées dans le compte d'opérations du Franc CFA auprès du trésor français».

«En passant au peigne fin les différents traités et textes régissant le Franc CFA, nous avons constaté que sur le plan strictement juridique, le trésor français n'a jamais eu le droit de gérer les réserves des pays de la CEMAC comme elle le fait depuis 1973. Sa gestion des avoirs extérieurs de nos pays ne repose sur aucune base légale, ajoute le document parvenu à www.madaniya.info

«La Banque de France gestionnaire des devises de l'État français doit donc rembourser tout ce qu'elle a irrégulièrement fait gagner à la France à travers l'utilisation de nos devises qui ont financé une partie des opérations de commerce extérieur de la France», poursuit le texte lançant un appel «à tous ceux qui combattent cette monnaie coloniale à nous apporter leur concours»

«Nous allons franchir une étape supplémentaire dans le processus de réparations des injustices et maltraitances causées à l'Afrique avec in fine la fin du FCFA, car la France ne saurait se maintenir dans une affaire qui ne lui rapportera que des condamnations pécuniaires, conclut le document, précisant «que L'argent recouvré permettra à nos États de financer les projets de développement des infrastructures, de santé, d'éducation et d'industrialisation».

Le collectif panafricain avait dénoncé l'existence du Franc CFA comme une «imposture financière», une transposition à l'Afrique du «nazisme monétaire appliqué à la France de Vichy par l'Allemagne hitlérienne».